

## **Je ne veux plus faire mon projet, comment faire pour l'annuler ?**

Si votre dossier est encore en cours d'instruction, vous pouvez prévenir la Mairie par courrier recommandé avec avis de réception votre volonté d'annuler votre demande.

Si votre dossier à fait l'objet d'une décision, vous pouvez, tant que celui-ci est en cours de validité, demander son retrait à votre Mairie par courrier recommandé avec avis de réception.

Si vous avez déposé votre dossier sur le guichet unique de l'urbanisme des communes de la Vallée dorée, <https://liancourtois.geosphere.fr/guichet-unique> vous pouvez directement accéder à votre dossier et déposer votre demande de retrait ou d'annulation.